

EXTRAIT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 mai 2017

Étaient présents : Mme HUCHET Annaïck – Mr Sébastien CHANCLU - Mr Stéphane SAMZUN – Mme MATELOT Marie-Laure - Mr Pierre-Yves LE GAL – Mr Yvon ALLAIN – Mr Gaël GIRARD – Mme Christine MAHé -Mr Franck THOMAS - Mme Harriet THOMAS- Mme Joëlle MATELOT-MORAÏS –Mr Eric DELANOE – Mme Evelyne LOREAL.

Absente excusée ayant donné procuration :
Madame Geneviève GUICHENEY à Madame Harriet THOMAS.

Secrétaire de séance : Mme Joëlle MATELOT-MORAÏS.

OBJET : SUBVENTION 2017 A.S.B.I (Association Sportive de Belle-Ile).

Lors du conseil municipal attribuant les subventions aux associations pour l'année 2017, les conseillers avaient souhaité reporter leur décision sur le montant annuel attribué à l'A.S.B.I. compte tenu de la subvention exceptionnelle de 1300 € accordée pour le tournoi international des U13.

Après discussion, Madame Le Maire propose de verser une subvention de 1200 € pour le fonctionnement annuel de l'association compte tenu des dépenses liées au transport pour les déplacements des matchs sur le continent.

Le conseil approuve par 12 voix pour et 1 abstention.

OBJET : SUBVENTION 2017 élèves scolarisés Lycée Professionnel Maritime et Aquacole d'ETEL.

2 enfants de BANGOR sont scolarisés au lycée professionnel maritime et aquacole d'Étel pour l'année scolaire 2016/2017.

Après avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, décide d'attribuer la somme de 40 € par élève.

OBJET : COTISATION ADHESION FONDATION DU PATRIMOINE 2017

Afin de soutenir la mission de la Fondation du Patrimoine pour la sauvegarde et la restauration du patrimoine breton, Madame Le Maire propose au conseil le versement de la cotisation d'un montant de 75 € au titre de l'année 2017.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 13 voix pour et 1 abstention décide d'attribuer cette somme.

OBJET : OPPOSITION TRANSFERT SUBVENTION 2017 PROJET « 14/18 DESTINS DE FEMMES » COLLEGE MICHEL LOTTE AU PROJET « RESIDENCE D'ARTISTES ».

Lors de l'attribution des subventions 2017 aux associations, le conseil municipal avait décidé d'attribuer la somme de 100 € au projet « 14/18 destins de femmes » sollicité par le collègue Michel Lotte. L'établissement scolaire nous informe que ce projet ne pourra avoir lieu et demande que la somme soit transférée sur le projet « résidence d'artistes ».

Après avoir délibéré, le conseil par 2 abstentions et 12 voix contre, s'oppose au transfert de la subvention.

OBJET : MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT ACQUISITION JEUX EXTERIEURS ENFANTS POUR DEMANDE DE SUBVENTIONS.

Madame Le Maire informe les conseillers du courrier de notre député concernant le montant attribué au titre de l'aide exceptionnelle aux collectivités territoriales pour l'aménagement d'une aire de jeux sur la place de Mairie. Le montant accordé s'élève à 10 000,00 €.

Aussi Madame Le Maire propose de modifier le plan de financement pour les demandes de subventions à savoir :

DEPENSES H.T 38 375,10 €

RECETTES

Aide Exceptionnelle aux Collectivités Territoriales
(réserve parlementaire)

10 000 € soit 26.06 %

DETR

9 187,55 € soit 23.94 %

Conseil Départemental (Programme de Solidarité
Territoriale)

11 512,53 € soit 30.00 %

Autofinancement

7 675,02 € soit 20.00 %

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

OBJET : ATTRIBUTION MARCHÉ AMENAGEMENT AIRE DE JEUX EXTERIEURS ENFANTS.

A la suite de l'avis d'appel à concurrence pour le marché des jeux extérieurs pour les enfants, une société a répondu et a été retenue. Il s'agit de SYNCHRONICITY située à GUIDEL.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Madame Le Maire à signer le marché pour un montant de 38 375,10 €.